

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1186 :

Plan de Numérisation des écoles - Financement des 3 écoles en REP + Jean JAURES, Louis ARAGON et Aimé CESAIRE

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1186 : Plan de Numérisation des écoles - Financement des 3 écoles en REP + Jean JAURES, Louis ARAGON et Aimé CESAIRE.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin d'accompagner les écoles publiques de la Ville dans l'accélération et la finalisation de leur transition numérique, **un Plan de Numérisation des Écoles a été validé en séance du 14 novembre 2022.**

Cette opération de numérisation vise à équiper les classes de cycles 2 et 3 des 17 écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire⁺ (REP⁺) d'un équipement numérique normalisé tel que suit :

- un ordinateur fixe pour l'enseignant, associé à un vidéoprojecteur interactif, lui-même couplé à un tableau blanc et un visualiseur de documents.

- deux ordinateurs fixes, en fond de classe, destinés aux élèves, qui permettront un travail individualisé ou en petits groupes, ainsi que l'apprentissage de l'accès à l'Environnement Numérique de Travail.

- un accès réseau Haut Débit.

Les 11 premières écoles seront numérisées en 2023, pour un coût prévisionnel de 2 009 569,32 € HT, sur lesquels une participation financière de l'Union Européenne au titre du plan de relance REACT UE – POE 2014-2020 a été obtenue, pour un montant de 1 808 612,39 €.

Les six écoles restantes devant être réalisées pour moitié en 2024 et 2025.

La Ville étant éligible à la dotation de la politique de la ville (DPV), elle peut solliciter le concours financier de l'État sur « la réalisation de projet d'investissement dans les quartiers prioritaires et notamment les projets visant à faciliter le travail des professeurs ou l'équipement numérique des écoles ».

A ce titre la Ville souhaite solliciter une participation financière DPV pour les trois écoles qui seront numérisées en 2024 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en € HT
Travaux de câblage des salles	94 600.48
Equipements Numériques	255 280.00
Total	349 880.48
Financements	
Dotation Politique de la Ville - 52 %	181 937,60
Commune - 48 %	167 942.88
Total	349 880.48

Les dépenses seront à engager sur le budget 2024, sous réserve de l'obtention du financement DPV.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Maire à SOLLICITER la Dotation Politique de la Ville d'un montant de 181 937,60 €**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230516-25-1186-DE
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023

• DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE